

# Mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion : Une question de justice !

Mémoire présenté à Monsieur François Blais Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

dans le cadre de la consultation publique en vue du Troisième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Janvier 2016

# La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Notre Fédération existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, l'accessibilité aux études et l'égalité entre les femmes et les hommes. La Fédération s'est également préoccupée des mesures de soutien aux familles, dont celles permettant une meilleure conciliation famille-travail-études. Ainsi, la FAFMRQ a été très active dans les luttes qui ont mené à la mise en place d'un réseau public de services de garde à contribution réduite et du Régime québécois d'assurance parentale.

De plus, la Fédération a milité en faveur d'un meilleur accès à la justice pour les familles qu'elle représente. Elle a été très active dans les actions qui ont mené à la mise en place du programme de médiation familiale, au modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfant, au système de perception automatique et à la défiscalisation de ces montants. La FAFMRQ milite également depuis plusieurs années pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans certains programmes gouvernementaux : à l'aide sociale à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

La Fédération s'est également impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait. Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60% des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de modifier le *Code civil du Québec* afin de remédier à cette iniquité.

Finalement, la FAFMRQ siège au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval, le partenariat Familles en mouvance de l'Institut national de recherche – Urbanisation, Culture et Société, ainsi que le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). La directrice générale de la Fédération assume également la codirection communautaire de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur la séparation parentale et la recomposition familiale.

## Résumé du mémoire

La lutte à la pauvreté est, depuis toujours, au cœur des actions menées par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. La Fédération était d'ailleurs parmi les organisations qui ont revendiqué, au début des années 2000, que le Québec se dote d'une loi pour éliminer la pauvreté. Elle était également de toutes les consultations, depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui ont mené à l'adoption des différents plans d'action gouvernementaux.

Si des gains importants ont été réalisés au fil des ans, la FAFMRQ s'inquiète fortement des reculs que connait présentement le Québec et qui affectent d'abord les personnes les plus vulnérables de la société. Il est pour le moins paradoxal que le gouvernement s'apprête à adopter un troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté alors qu'on multiplie les mesures qui ont des effets extrêmement néfastes sur les personnes qu'on prétend vouloir aider! C'est le cas par exemple des récentes modifications apportées à l'aide sociale qui, en plus d'entretenir des préjugés envers les prestataires, sont une atteinte directe à leur santé et à leur dignité!

Ceci est d'autant plus scandaleux quand on sait que l'État pourrait très bien récupérer des milliards de dollars, notamment en améliorant la progressivité de l'impôt, en rétablissant l'équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises ou en luttant contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics. À cet effet, la FAFMRQ recommande au gouvernement du Québec de s'inspirer des solutions proposées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* dans son document intitulé « 10 milliards de solutions : nous avons les moyens de faire autrement ! ».

Si on veut faire en sorte que le Québec se retrouve « au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres », conformément à l'article 4 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*<sup>1</sup>, force est de constater que nous avons échoué lamentablement et que nous sommes même en train de faire reculer cet horizon qui devrait pourtant déjà être atteint. Comme le revendique le Collectif pour un Québec sans pauvreté (dont la FAFMRQ est l'un des membres fondateurs), la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale doit impérativement passer par : la réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus riches et les plus pauvres ; l'accès à des services publics universels de qualité ; le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes et à tous un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (soit 17 248 \$ en 2013) ; la fixation du salaire minimum à 15 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté ; la mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

Plus spécifiquement, la FAFMRQ croit que tout devrait être mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité aux études et à la formation pour les responsables de famille monoparentale. Les pensions alimentaires pour enfants devraient immédiatement cesser d'être considérées comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La Fédération croit également que le gouvernement du Québec doit impérativement renoncer à la modulation des tarifs des services de garde, assurer un meilleur accès pour les familles à faible revenu et mettre en place de mesures de conciliation famille-travail-études véritablement efficaces.

Finalement, à l'instar de nombreux autres acteurs de la société québécoise, la FAFMRQ est d'avis qu'il faut tenir, sans délai, un large débat public sur les enjeux démocratique que soulèvent le désengagement de l'État au profit de la philanthropie pour le financement d'initiatives à caractère social et, plus globalement, dans la lutte contre la pauvreté.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L 7/L7.html

### SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

# ORIENTATION 1 – PREVENIR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

## ◆ Sauvegarder le réseau public des services de garde

- Que le gouvernement mette fin à la modulation des tarifs de services de garde et qu'il rétablisse l'universalité.
- Que le réseau des services de garde soit adapté de façon à mieux répondre aux besoins de garde atypiques qu'entraine la réalité actuelle du marché de travail et que la gestion des listes d'attente soient assouplies de façon à éviter les chevauchements possibles entre l'entrée en garderie et le congé parental.
- Que le développement de places dans le réseau public des CPE soit priorisé avant celui des places en garderies privées.

# ♦ Financer l'école publique

• Que le gouvernement du Québec investisse de façon cohérente et substantielle en éducation et consente toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit.

# ♦ Améliorer l'accès aux études et à la formation pour les responsables de familles monoparentales

- Que le gouvernement modifie le règlement de l'aide financière aux études qui pénalise dans la catégorie « autres revenus », les parents-étudiants qui reçoivent des rentes de conjoint survivant, d'orphelin et ceux qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant. Que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu dans le calcul de l'aide financière aux études accordée.
- Que le gel des frais de scolarité et des frais obligatoires soit maintenu, tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire.
- Que des montants suffisants soient alloués afin de permettre une couverture complète des frais de garde de jour, de soir et de fin de semaine, et ce, tout au long de l'année.
- Que l'aide financière accordée corresponde aux couts réels des frais de subsistance reliés à la vie étudiante et permette un endettement minimal.
- Que les établissements d'enseignement soient fortement incités à mettre en place des politiques et mesures visant à mieux répondre aux besoins spécifiques des parents-étudiants et des responsables de famille monoparentale (arrangements académiques pour raison familiale, halte-garderie, aide financière d'urgence, etc.).

# ORIENTATION 2 - RENFORCER LE FILET DE SECURITE SOCIALE ET ECONOMIQUE

# ◆ Investir dans le logement social

• Que le gouvernement québécois augmente de manière importante ses investissements en habitation de manière à permettre le développement de 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, dont 20 000 HLM, ce qui passe notamment par le maintien et la bonification du programme AccèsLogis.

# ♦ Améliorer de la capacité financière des personnes

- Que la société québécoise atteigne et dépasse les cibles prioritaires suivantes, telles qu'identifiées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté :
- Le rehaussement des protections publiques pour assurer à tou(te)s un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).

- La fixation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

# Mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants

- Que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.
- Que le programme de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants, présentement géré par Revenu Québec, soit non seulement maintenu, mais que le gouvernement dote Revenu Québec des ressources humaines et financières suffisantes pour lui permettre d'accomplir son mandat.

# ♦ NON au projet de loi 70 !

- Que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) retire le projet de loi no 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Que le MESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- Que le MESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- Que le MESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

### ORIENTATION 3 - FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

#### Conciliation famille-travail-études

- Que le gouvernement adopte une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travailétudes. Que cette loi s'applique à tous les secteurs (privé, public, parapublic et péripublic) et que les milieux de travail et d'enseignement soient tenus de prendre en compte les besoins en matière de conciliation.
- Que la Loi sur les normes du travail soit modifiée de façon à inclure les éléments suivants :
  - → Le droit de connaître son horaire de travail à l'avance; de refuser de faire des heures supplémentaires sans pénalité; de disposer de vraies périodes de pause et de repas;
  - ➡ L'amélioration des congés pour obligations parentales ou familiales; du congé parental et du congé pour naissance et adoption;
  - → La rémunération de congés de maladie; l'augmentation du nombre des congés annuels ou des vacances annuelles; la bonification des congés fériés.
- Que la pérennité du Régime québécois d'assurance parentale soit assurée en instaurant un financement mixte (financement étatique en plus du financement actuel) de façon également à inclure les femmes qui sont présentement exclues du régime.

# ORIENTATION 4 - FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE

# ♦ Mettre fin à la stigmatisation et aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, notamment envers les familles monoparentales

• Que le gouvernement du Québec travaille à la mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

# ♦ Freiner la privatisation de la lutte à la pauvreté

• Qu'on tienne un véritable débat public sur les enjeux démocratiques que soulèvent le désengagement de l'État au profit de la philanthropie pour le financement d'initiatives à caractère social et, plus globalement, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Reconnaître et financier les organismes communautaires autonomes

• Que le gouvernement du Québec reconnaisse le travail essentiel accompli par les organismes qui travaillent au quotidien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi que les organismes de défense collective des droits et qu'il garantisse un financement adéquat de leur mission à l'ensemble des organismes d'action communautaires autonomes.

#### ♦ 10 milliards \$ de solutions fiscales

• Que le gouvernement du Québec s'inspire des solutions proposées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* dans son document intitulé « 10 milliards de solutions : nous avons les moyens de faire autrement ! ».

# Introduction

La mission de la FAFMRQ vise l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Il est donc tout naturel que le dossier de la lutte à la pauvreté se soit retrouvé au cœur de ses préoccupations dès sa création en 1974. La Fédération était d'ailleurs parmi les organisations qui ont revendiqué, au début des années 2000, que le Québec se dote d'une loi pour éliminer la pauvreté. Elle était également de toutes les consultations, depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui ont mené à l'adoption des différents plans d'action gouvernementaux.

Il est indéniable que des gains ont été réalisés au fil des ans en matière de lutte contre la pauvreté. Cependant, alors que le troisième plan d'action gouvernemental est sur le point de voir le jour, la Fédération est très inquiète devant les reculs que connaît présentement la société québécoise. En effet, les mesures d'austérité qui ont cours ces dernières années, les coupures importantes dans les services à la population et les hausses de tarifs, ont pour effet de fragiliser encore davantage les personnes les plus vulnérables. Or, il est inacceptable que le gouvernement du Québec, sous prétexte de devoir couper dans les finances publiques, fasse le choix d'appauvrir les citoyennes et les citoyens les plus pauvres plutôt que de solliciter les mieux nantis!

Dans les pages qui suivent, nous brosserons d'abord un rapide portrait des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Nous verrons notamment qu'un grand nombre de familles monoparentales, particulièrement celles qui ont une femme à leur tête, sont encore trop souvent touchées par des conditions économiques précaires. Nous constaterons également qu'en dépit d'une certaine amélioration du revenu de ce type de familles, la progression des dépenses des ménages (loyer, nourriture, électricité, transport, etc.) a plutôt tendance à faire fondre les progrès réalisés.

Ensuite, nous aborderons les quatre premières orientations dont il est question dans le document de consultation en vue du troisième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous ne nous intéresserons cependant qu'à certaines des questions et des enjeux qui y sont soulevés, notamment ceux qui touchent plus spécifiquement la mission de la FAFMRQ, c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. En revanche, nous aborderons d'autres enjeux qui nous apparaissent essentiels si on veut véritablement lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Il sera notamment question d'accès à des services de garde éducatifs de qualité, d'accessibilité aux études pour les responsables de familles monoparentales, du traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux, de l'importance de mettre en place des mesures volontaires d'insertion en emploi, de la stigmatisation de certaines interventions qui visent les familles monoparentales en situation de pauvreté et de la lutte aux préjugés dont ces familles font trop souvent les frais, de la prolifération inquiétante du recours à au privé et à la philanthropie pour le financement d'initiatives à caractère social et du financement des organismes d'action communautaire autonome, dont les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées, ainsi que les organismes de défense collective des droits, comme la FAFMRQ.

Finalement, nous verrons de quelle façon la société québécoise pourrait avoir les moyens de mettre fin, dès maintenant, à la pauvreté, en faisant les bons choix, notamment en allant chercher des revenus supplémentaires là où ils se trouvent. En effet, l'État pourrait très bien récupérer des milliards de dollars, notamment en améliorant la progressivité de l'impôt, en rétablissant l'équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises ou en luttant contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics.

# Quelques données

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1% des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme. C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

#### Une situation économique qui demeure précaire

Au Québec, en 2009, le taux de faible revenu après impôt était de 27 % chez les familles monoparentales, comparativement à 7 % chez les couples avec enfants. En octobre 2015, il y avait 37 612 familles monoparentales au Programme d'aide sociale, comptant 61 443 enfants. Les chef(fe)s de famille monoparentale représentaient 12 % de l'ensemble des adultes prestataires et 17 505 d'entre elles présentaient des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (pour 13 283 familles) est la présence d'enfants à charge de moins de 5 ans (incluant les cas de grossesse). Près du quart des familles monoparentales prestataires (10 461) déclaraient recevoir une pension alimentaire.

Bien que leur situation économique se soit améliorée au cours des dernières années (notamment suite à la mise en place de la mesure Soutien aux enfants), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Dans les faits, les améliorations du revenu de ces familles (et de l'ensemble des ménages québécois) ont tendance à fondre lorsqu'on additionne les diverses hausses tarifaires que nous avons connues au cours de la même période.

Selon des données colligées par la *Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics*<sup>2</sup>, de 2004 à 2010, les tarifs d'Hydro-Québec ont augmenté de 18,4 %, nettement au-dessus de l'inflation. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la hausse était de 5,8 %, la plus forte hausse des 20 dernières années. L'impact sera en moyenne de 75 \$ de plus par ménage et fort probablement plus élevé pour les locataires habitant des logements mal isolés. Or, comme on le sait, ce sont les ménages à faibles revenus qui sont les plus durement touchés par ces hausses : en plus d'habiter des logements mal isolés, ce sont eux qui doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus aux dépenses d'électricité. Rappelons également qu'en 2011, près de 50 000 foyers québécois ont connu une coupure de courant parce qu'ils étaient incapables de payer leur facture d'électricité! Il faut également mentionner les hausses de loyers successives qui ont eu lieu depuis le début des années 2000 ainsi que la montée en flèche des couts liés à l'alimentation, deux postes de dépenses qui ont un effet déterminant sur la capacité des ménages à s'en sortir. Nous y reviendrons plus en détail dans la section consacrée à l'orientation 2, où il est question de renforcer le filet de sécurité sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://www.nonauxhausses.org/outils/hausses-dhydro-quebec/

Pour ce qui est des couts associés au transport en commun, la carte mensuelle de la Société des transports de Montréal a augmenté de 62 % entre 2002 et 2015, passant de 50 \$ à 82 \$. Ajoutons à ces diverses hausses la contribution santé qui, bien que rendue progressive en 2013 et devant être éliminée progressivement à compter de janvier 2017, touche encore les contribuables dont le revenu net est aussi bas que 18 000 \$.

## Des mesures d'austérité qui affectent plus durement les femmes

C'est un fait bien documenté que les mesures d'austérité ont des effets néfastes sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme le démontre un rapport du Lobby européen des femmes (LEF) publié en 2012 :

« (...) les politiques d'austérité menacent les droits des femmes, perpétuent les inégalités femmes-hommes existantes, en créent de nouvelles et mettent en danger les perspectives d'un progrès économique égalitaire et durable en Europe. Les pertes d'emplois dans le secteur public propulsent les femmes vers l'emploi précaire avec peu de sécurité en termes de revenus et de cotisations sociales, surtout pour la retraite, peu de possibilités de concilier la vie professionnelle et privée, et dans l'ensemble des conditions de travail se dégradant et de mauvaise qualité. Les coupes salariales dans le secteur public menacent d'amenuiser les progrès faits (même modestes) dans la réduction de l'écart salarial entre les femmes et les hommes. »<sup>3</sup>

Ici aussi, les mesures d'austérité mises de l'avant par les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années touchent davantage les femmes que les hommes. Comme le souligne la chercheure Ève-Lyne Couturier à propos des plus récentes mesures annoncées par le gouvernement du Québec :

« Les mesures d'austérité des libéraux vont entraîner des réductions d'emplois principalement en éducation, en santé, ainsi que dans la fonction et les services publics. Selon Statistique Canada, la répartition hommes-femmes dans ces secteurs n'est pas égale dans la province. On retrouve près de deux fois plus de femmes que d'hommes dans ces fonctions. Autrement dit, les femmes seront plus nombreuses à perdre leur emploi. (...) De plus, le gouvernement veut nous rassurer en mettant en place un plan de relance pour créer de l'emploi dans le secteur privé, notamment dans le milieu des ressources naturelles. Encore une fois, le rapport entre les hommes et les femmes n'est pas considéré ici, puisque les femmes sont très peu représentées dans ce domaine. Donc, les pertes d'emplois féminins ne seront pas compensées. »<sup>4</sup>

Or, le fait de couper dans les mesures de soutien aux familles, comme les services de garde, vient enfoncer encore plus profondément le clou des inégalités entre les femmes et les hommes, précisément parce que ces mesures jouent un rôle déterminant dans la possibilité, pour les mères, d'acquérir et de conserver leur autonomie économique. Nous en ferons la démonstration dans les pages qui viennent...

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Prix de l'austérité – son impact sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes en Europe., Résumé en français de l'étude du Lobby européen des femmes «The price of austerity – the impact on women's rights and gender equality in Europe», Creative Commons, European Women's Lobby, octobre 2012, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ève-Lyne Couturier citée par Marie-Ève Cloutier; « Les femmes davantage touchées », in Le Devoir - Actualités économiques, 22 novembre 2014.

# ORIENTATION 1 : PREVENIR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

## Sauvegarder le réseau public des services de garde

Si la situation des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles, qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la création, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1 % en 1996 à 80,2 % aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3 % à 69,2 % au cours de la même période. De plus, comme le fait remarquer le *Conseil du statut de la femme* dans un *Avis* publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité dirigées par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est par ailleurs passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôts a grimpé de 81 % . »<sup>5</sup>

## La fin de l'universalité des services de garde : un recul inacceptable !

La fin de l'universalité des services de garde à contribution réduite est un recul inacceptable pour les femmes qui ont de jeunes enfants! Comme c'est le revenu familial qui est pris en compte dans le calcul des frais de garde, pour les femmes dont le revenu du conjoint est au-delà d'un certain seuil, le montant des frais de garde devient prohibitif, rendant beaucoup moins avantageux pour elles d'occuper un emploi, particulièrement s'il s'agit d'un emploi à temps partiel. Rappelons qu'en dépit des progrès sociaux qui ont permis aux femmes d'investir massivement le marché du travail, il existe encore un écart important entre la rémunération des femmes et celle des hommes.

Selon des données de Statistique Canada de 2013, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à détenir un emploi à temps partiel. Bien qu'elles représentent 48 % de la force de travail, elles sont près du double à travailler à temps partiel (271 300 hommes contre 502 700 femmes). De plus, comme le rappelle l'Institut de recherche et d'information socio-économique, l'équité salariale n'est toujours pas atteinte et il existe encore un écart important entre la rémunération des femmes et celle des hommes : « En 2013, cet écart a d'ailleurs atteint son plus haut sommet en 10 ans, entre autres à cause d'une augmentation du salaire horaire moyen plus faible pour les femmes (0,7 %) que pour les hommes (2,2 %). Pour chaque heure travaillée, un homme gagnait en moyenne 2,91 \$ de plus qu'une femme »<sup>6</sup>.

Par ailleurs, comme les travaux de la sociologue Hélène Belleau l'ont démontré, la gestion de l'argent dans le couple ne se fait pas toujours de façon équitable et la notion de revenu familial (sur laquelle est pourtant basée la détermination des montants dans nos programmes sociaux) doit être réexaminée à la lumière des disparités de revenus qui existent entre les conjoints :

« Quelques études récentes montrent que les jeunes couples d'aujourd'hui sont plus nombreux à adopter une gestion séparée ou partiellement indépendante des revenus de chacun. Lorsque les revenus des conjoints sont gérés séparément, peut-on encore parler de revenu familial ? Ce

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail., Avis du Conseil du statut de la femme, 24 novembre 2014, p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tâches domestiques : encore loin d'un partage équitable., Note socio-économique de l'IRIS, octobre 2014, p. 2.

concept ne porte-t-il pas l'idée d'une mise en commun des revenus, d'une redistribution équitable de ceux-ci entre les membres de la famille et de dépenses communes ? Comme autrefois au sein d'un même couple, on retrouve des niveaux de vie parfois différents entre conjoints en raison des rôles distincts assumés par les hommes et les femmes, des écarts structurels de salaires entre ceux-ci et du mode de gestion privilégié. (...) En somme, la notion de revenu familial semble n'avoir jamais réellement incarné les idées qu'elle véhicule, à savoir la mise en commun de l'ensemble des revenus et la redistribution plus ou moins égalitaire de ceux-ci entre les membres du ménage. Cette notion masque des inégalités, des rapports de pouvoir, etc., au sein des familles et de la société en général. »<sup>7</sup>

Cette atteinte directe à l'autonomie économique des jeunes mères pourrait également les rendre beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture. En effet, les femmes qui ont été retirées du marché du travail pendant plusieurs années pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants présentent beaucoup plus de risques de se retrouver à l'aide sociale au moment d'une séparation que si elles sont demeurées actives.

### Un casse-tête pour les familles monoparentales et recomposées

De plus, la fin du tarif unique est un véritable casse-tête pour les parents séparés et pour les familles recomposées. En effet, comme le tarif est modulé en tenant compte du revenu familial, la facture des frais de garde peut grimper de façon significative. Or, dans une famille recomposée, le partage des dépenses ne se fait pas de la même façon que dans une famille traditionnelle. Il arrive fréquemment que les conjoints d'une famille recomposée assument les dépenses pour leurs enfants respectifs. Avec la modulation des tarifs, le revenu du nouveau conjoint sera pris en compte, ce qui pourrait créer des tensions importantes au sein des couples. Même chose du côté des parents qui ont des enfants en garde partagée. Les questions entourant la garde des enfants et la fiscalité entrainent déjà des négociations complexes entre les ex-conjoints pour déterminer le partage des frais et des déductions fiscales. Habituellement, c'est le parent qui a le revenu le moins élevé qui déclare l'enfant comme personne à charge sur sa déclaration de revenu, et les parents partagent ensuite les sommes reliées aux déductions et crédits d'impôt. Sauf que, lorsque les relations sont tendues entre les ex-conjoints, les négociations peuvent parfois être difficiles.

### Les incohérences du système actuel

Malgré les nombreux impacts positifs qu'a eu la création d'un réseau public des services de garde à contribution réduite pour les femmes et les familles québécoises, le programme recèle un certain nombre d'incohérences qui mériteraient d'être examinées. Le principal reproche qui peut être adressé au réseau actuel des services de garde subventionnés est sans contredit son manque de flexibilité. En effet, les transformations du marché du travail ont fait en sorte que les besoins des parents en termes de services de garde ont changé et que le modèle actuel (9 h à 5 h, 5 jours/semaine) n'est plus adéquat. Cet écart entre les nouvelles réalités du monde du travail et l'offre de services de garde est d'ailleurs confirmé dans un rapport sur la qualité et la pérennité des services de garde publié en 2013 :

« L'enquête de 2009 sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de service de garde révèle que, pour près de 47 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, les parents ont un horaire de travail ou d'études irrégulier, c'est-à-dire qu'au moins un des deux parents (ou le parent seul) travaille ou étudie selon un horaire irrégulier ou fait des heures supplémentaires à l'occasion. De plus, malgré certaines variations, la proportion d'emplois atypiques (c'est-à-dire le travail à domicile, autonome, à la pige, dont l'horaire est imprévisible, ou encore le cumul de plusieurs emplois) demeure non négligeable : environ 4 travailleurs sur 10 occupent un emploi caractérisé par l'une ou plusieurs des formes d'atypisme

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Hélène Belleau, « Le revenu familial a-t-il déjà existé ? », Bulletin de liaison de la FAFMRQ, Volume 37, No 2, octobre 2012.

étudiées dans cette enquête, et ce, tant chez les mères que chez les pères. Cela devrait se répercuter sur la demande de services de garde atypiques. »<sup>8</sup>

Il existe également un manque de cohérence dans la gestion des listes d'attente. En effet, certains parents se voient forcés de prendre la place qui leur est offerte en CPE avant même que leur congé parental ne soit arrivé à terme, au risque de retomber au bas de la liste d'attente. N'y aurait-il pas lieu de gérer ces listes autrement ? Par ailleurs, ce n'est pas en pénalisant le réseau des services de garde concernant le phénomène des « places fantômes » qu'on règlera le problème du manque de souplesse dans l'offre de services. En bout de ligne, cette approche ne fera que rigidifier encore davantage un système qui devrait au contraire gagner en souplesse de façon à mieux correspondre aux réalités actuelles du marché du travail.

#### Services de garde et familles à faible revenu : un accès limité

Une autre incohérence du système actuel est le fait que les familles à faible revenu auraient un accès réduit aux places en services de garde subventionnés comparativement aux familles à revenus élevés. En effet, une enquête réalisée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de services de garde<sup>9</sup> a révélé que l'utilisation des places à contribution réduite est moins élevée chez les familles ayant un revenu inférieur à 30 000 \$. Selon Luc Turgeon et Mélanie Bourque, de l'Université du Québec en Outaouais, divers facteurs peuvent expliquer cet écart :

« Le premier est le manque de places. (...) les individus qui vivent dans des conditions matériellement et socialement défavorables sont plus susceptibles de mentionner le manque de places pour expliquer pourquoi ils ne font pas garder leur enfant. À Montréal, une étude du directeur de la santé publique publiée en 2011 a démontré d'ailleurs que le taux de places disponibles est moins élevé dans les secteurs les moins favorisés. Le deuxième facteur est le type d'emploi occupé par les ménages à faible revenu. Ceux-ci occupent davantage des emplois où les conditions de travail exacerbent le conflit travail-famille. Ces emplois généralement atypiques et précaires, souvent dans le secteur des services, ne leur permettent pas de connaître à l'avance leur horaire, ni le nombre d'heures travaillées. Ces seuls facteurs rendent la fréquentation d'un CPE beaucoup plus difficile, surtout pour les familles monoparentales. » <sup>10</sup>

Or, comme le souligne une étude sur le marché du travail et les parents publiée en 2009 par l'Institut de la statistique du Québec, les mères monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres types de parents à occuper un emploi à temps partiel avec un taux de 17,6 % comparativement à 11,8 % pour les travailleurs en couple avec deux revenus. Par ailleurs, la proportion de femmes monoparentales chez les employé(e)s à bas salaire est de 27,9 % comparativement à 12,9 % chez les couples à deux revenus.

À cette détérioration de la qualité des emplois disponibles s'ajoute la difficulté de devoir assumer seule des responsabilités familiales. C'est le constat que fait l'Institut national de santé publique :

« On remarque également que les mères seules ont un degré plus élevé de difficulté à concilier travail et famille que les autres parents et qu'elles souffrent davantage de difficultés associées à la détresse psychologique. De plus, comparativement aux familles biparentales, elles ont moins de

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Maurice Boisvert, Rapport: Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur leur financement, décembre 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des parents en matière de service de garde, Institut de la statistique du Québec, 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Luc Turgeon et Mélanie Bourgue, «Services de garde et milieux défavorisés : une situation complexe», Libre opinion, *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> décembre 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Travail et rémunération : Le marché du travail et les parents., Institut de la statistique du Québec, décembre 2009, «Tableau 4.2 : Proportion d'employés à bas salaire selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2008», p. 31.

temps à consacrer aux activités parentales. Les familles monoparentales vivent donc des problèmes importants en termes de conciliation famille-travail, voire plus de problèmes que les familles où les deux parents travaillent. Le fait d'être un parent seul rend la conciliation plus difficile et peut même devenir un obstacle à l'emploi. Il a été constaté par exemple que les mères monoparentales ont plus souvent recours à l'aide sociale. » <sup>12</sup>

#### Attention à la stigmatisation

Même si les intentions à la base des mesures destinées aux enfants de milieux défavorisés peuvent paraître bonnes, elles n'entrainent pas moins leur lot d'effets potentiellement indésirables sur les familles. Par exemple, on se demande pourquoi les familles assistées sociales n'ont pas davantage recours aux places qui leurs sont réservées dans les CPE. Comme le souligne Marie-France Raynault, directrice de l'observatoire montréalais sur les inégalités sociales de la santé :

« Nous avons un très bon système actuellement au Québec. Le seul problème est que les enfants des milieux très défavorisés n'y vont pas pour trois raisons : des raisons culturelles, économiques et géographiques. Alors que le manque de places est criant, surtout dans les CPE, les enfants de parents qui sont prestataires de l'aide sociale ne sont pas toujours les bienvenus. Les places disponibles à proximité de leur maison sont souvent réservées pour des travailleurs de l'extérieur du quartier. Résultat, les familles à faible revenu utilisent moins régulièrement les services de garde. Les enfants y passent moins d'heures chaque semaine et y sont inscrits à un âge moins précoce que dans les familles aisées ». <sup>13</sup>

Bien que les causes exactes de ce recours peu fréquent aux services de garde de la part des familles assistées sociales demeurent peu documentées, on peut aussi avancer l'hypothèse que ces parents, particulièrement les mères, sont peu enclines à fréquenter des milieux où elles se sentiront jugées dans leurs compétences parentales. En effet, les divers intervenants (travailleurs sociaux, éducatrices, enseignantes, ...) ne sont pas imperméables aux préjugés sociaux et, de leur côté, les parents ne sont pas toujours suffisamment équipés pour faire valoir leurs droits et leurs points de vue. Si on devient parent par le simple fait de mettre au monde un enfant, il faut des années d'études pour devenir travailleur social, enseignant ou éducateur spécialisé. Il n'est donc pas étonnant que certains parents se sentent intimidés face à certains intervenants, d'autant plus que, comme les places en CPE destinées aux familles assistées sociales sont régies par des conditions spécifiques, elles sont forcément étiquetées.

#### Un réseau public menacé

La FAFMRQ est également très préoccupées par le développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places en CPE. En effet, si on se fie aux chiffres du ministère de la Famille, le nombre de places en garderies privées non subventionnées est passé de 1 620 en mars 2003 à 48 128 en juin 2014, une augmentation de plus de 2971 %! En comparaison, au cours de la même période, le nombre de places en CPE a connu une croissance beaucoup plus modeste, seulement 38 %, passant de 63 339 à 87 214.

Depuis toujours, la Fédération a défendu la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau public. D'abord, le réseau des centres de la petite enfance est régi par des normes de haut niveau, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les garderies privées non subventionnées. La qualité de

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Nathalie Saint-Amour et Mélanie Bourque; Conciliation travail-famille et santé : le Québec peut-il s'inspirer des politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays?, Institut national de santé publique, août 2013, p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Citée dans un article de Pascale Breton, «Les enfants pauvres ont moins accès aux place à 7\$.», in La Presse, 28 novembre 2011.

formation des éducatrices joue également un rôle important. Dans le réseau public, une éducatrice doit être formée, reconnue et encadrée, ce qui n'est pas obligatoire dans les garderies privées non subventionnées. De plus, les CPE, en privilégiant un mode de fonctionnement démocratique, sont de véritables lieux d'exercice de la citoyenneté, permettant aux parents utilisateurs d'être partie prenante des décisions qui les concernent, ce qui est rarement le cas dans les garderies à but lucratif.

Par ailleurs, comme le soulignait l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) : « Avec la modulation, le gouvernement crée un avantage pour les garderies commerciales subventionnées par les crédits d'impôt. Ce faisant, il fait croire aux parents que ces dernières offrent un service d'aussi bonne qualité. Or, toutes les études sur la question ont démontré que seuls les CPE offrent un niveau de qualité qui permette d'optimiser le développement des enfants et ainsi d'assurer la rentabilité économique et sociale des services éducatifs à la petite enfance. » <sup>14</sup>

#### Recommandations:

- Que le gouvernement mette fin à la modulation des tarifs de services de garde et qu'il rétablisse l'universalité.
- Que le réseau des services de garde soit adapté de façon à mieux répondre aux besoins de garde atypiques qu'entraine la réalité actuelle du marché de travail et que la gestion des listes d'attente soient assouplies de façon à éviter les chevauchements possibles entre l'entrée en garderie et le congé parental.
- Que le développement de places dans le réseau public des CPE soit priorisé avant celui des places en garderies privées.

# ◆ Financer l'école publique

Nul ne saurait remettre en cause l'importance que joue l'école dans le développement des enfants. Pourtant, le milieu scolaire a subit des coupures importantes au cours des dernières années, à tel point que des milliers de parents, accompagnés de leurs enfants, ont manifesté à maintes reprises contre les compressions budgétaires imposées par le gouvernement actuel au réseau de l'éducation. En 2015-2016, ce sont plus de 350 millions \$ de coupures qui sont prévues et qui ont déjà commencé à avoir des impacts sur les services aux élèves (fin de la distribution de berlingots de lait, abolition des programmes orthopédagogiques, perte de services professionnels comme ceux d'une infirmière, etc.). Or, comment peut-on prétendre vouloir favoriser à la persévérance scolaire en sabrant ainsi dans des services aussi indispensables pour la réussite scolaire? Ouand on sait que le taux de décrochage scolaire au Québec, entre 2009 et 2012, était le plus élevé au pays (10,6 % comparativement à 8,1 % au Canada<sup>15</sup>), le financement dédié à l'éducation devrait être une priorité nationale! De plus, l'augmentation des tarifs des services de garde en milieu scolaire, qui sont passés de 7,30 \$ à 8,00 \$ par jour en avril 2015, et devraient passer à 8,15 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, font craindre le retour des enfants avec la clé dans le cou. En effet, plusieurs familles à faible revenu n'ont pas les moyens de payer des montants aussi élevés. À ceci s'ajoute la tarification de certaines activités tenues lors de journées pédagogiques et qui crée deux catégories d'enfants au sein d'une même école : ceux qui auront les moyens d'y participer et ceux qui devront rester chez eux. Il en a été amplement question dans les médias.

#### Recommandation:

• Que le gouvernement du Québec investisse de façon cohérente et substantielle en éducation et consente toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Le gouvernement joue avec l'avenir de nos enfants, communiqué de presse, Association québécoise des centres de la petite enfance, 3 septembre 2015.

<sup>15</sup> http://martinmoisan.com/austerite-budgetaire-fevrier-2015

# ♦ Améliorer l'accès aux études et à la formation pour les responsables de familles monoparentales

L'accès aux études supérieures pour les responsables de familles monoparentales demeure un phénomène encore trop marginal aujourd'hui, d'une part parce qu'il est très difficile à la fois d'étudier et d'assumer seule des responsabilités familiales, mais également parce que les difficultés financières rencontrées ont vite fait d'en décourager plusieurs. La FAFMRQ croit que les enjeux d'une véritable accessibilité aux études reposent sur les deux principes suivants : le maintien des frais de scolarité au niveau le plus bas possible, tant au collégial qu'à l'université, et une aide financière aux études permettant une couverture véritable des frais de subsistance ainsi qu'un endettement minimal.

Le Programme de prêts et bourses actuel, malgré les améliorations qui y ont été apportées au cours des dernières années, demeure davantage adapté aux étudiants en formation initiale qu'aux besoins particuliers des responsables de famille monoparentale. Nous saluons notamment la mesure permettant aux responsables de famille monoparentale, aux femmes enceintes d'au moins 20 semaines et aux mères ayant un enfant de moins de 6 ans inscrits à un programme d'études à temps partiel d'être réputés étudier à temps plein, en ayant ainsi accès au Programme de prêts et bourses. Mais, trop souvent, l'aide accordée ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance et s'avère même parfois inférieure aux montants des prestations d'aide sociale.

De plus, la pension alimentaire pour enfant est calculée comme un revenu par le programme d'aide financière aux études (à l'exception de 1200 \$ par année par enfant), ce qui a pour effet de réduire considérablement le montant de l'aide accordée. D'autres revenus sont également considérés comme un revenu, comme la rente d'orphelin et la rente de conjoint survivant.

#### Recommandations:

- Que le gouvernement modifie le règlement de l'aide financière aux études qui pénalise dans la catégorie « autres revenus », les parents-étudiants qui reçoivent des rentes de conjoint survivant, d'orphelin et ceux qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant. Que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu dans le calcul de l'aide financière aux études accordée.
- Que le gel des frais de scolarité et des frais obligatoires soit maintenu, tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire.
- Que des montants suffisants soient alloués afin de permettre une couverture complète des frais de garde de jour, de soir et de fin de semaine, et ce, tout au long de l'année.
- Que l'aide financière accordée corresponde aux couts réels des frais de subsistance reliés à la vie étudiante et permette un endettement minimal.
- Que les établissements d'enseignement soient fortement incités à mettre en place des politiques et mesures visant à mieux répondre aux besoins spécifiques des parents-étudiants et des responsables de famille monoparentale (arrangements académiques pour raison familiale, halte-garderie, aide financière d'urgence, etc.).

## ORIENTATION 2: RENFORCER LE FILET DE SECURITE SOCIALE ET ECONOMIQUE

# Investir dans le logement social

Dans le rapport de la Direction de la santé publique (DSP) montréalaise, on apprenait que 210 000 ménages montréalais consacraient plus de 30 % de leur revenu à payer leur logement en 2014. Il faut également mentionner les hausses de loyers successives qui ont eu lieu depuis le début des années 2000. Ainsi, entre 2000 et 2013, le cout moyen des logements de deux chambres à coucher a augmenté de 46% à Québec, 43% à Montréal, 37% à Gatineau, 35% à Sherbrooke, 33% à Trois-Rivières et 30% à Saguenay. Dans le cas des logements familiaux de trois chambres à coucher et plus, le loyer mensuel moyen a augmenté de 48% à Québec, passant de 597\$ en 2000 à 886\$ en 2013. La hausse du cout du logement a dépassé celle des revenus, ce qui explique qu'entre les recensements de 2006 et 2011, le nombre de ménages locataires engloutissant plus de la moitié de leur revenu pour se loger a augmenté de 12% à l'échelle du Québec, pour atteindre 227 875. L'augmentation du nombre de ménages dans cette situation périlleuse a été encore plus importante dans certaines régions comme Gatineau (29%), Trois-Rivières (21%) et Montréal (14%)<sup>16</sup>. Les familles monoparentales, qui arrivent au deuxième rang, après les personnes seules, parmi les ménages qui consacrent une trop grande part de leurs revenus pour se loger. En 2011, plus du tiers des familles monoparentales (près de 50 600) payaient plus de 30% de leurs revenus en loyer, alors que 14,2% (plus de 21 000) d'entre elles consacraient plus de 50% de leurs revenus pour se loger.

Il est clair que tous les efforts devraient être consentis pour permettre la création de nouveaux logements sociaux. À ce chapitre, les besoins sont évalués à 50 000 nouveaux logements en cinq ans par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) :

« Un tel niveau de développement permettrait d'augmenter sérieusement le nombre de logements coopératifs et sans but lucratif réalisés dans le cadre d'AccèsLogis. Elle permettrait également de relancer un programme spécifiquement destiné à la réalisation de nouvelles habitations à loyer modique. Malgré la croyance populaire, aucun nouveau HLM n'a été financé au Québec depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré du financement direct du logement social, le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Or, à la fin de 2014, 38 300 ménages à très faible revenu se retrouvaient sur une liste d'attente pour y entrer. Il faut être capable de répondre rapidement à ces besoins. Le financement de 50 000 logements sociaux ouvrirait également la porte à la construction d'un nombre suffisant de logements pour mettre fin au problème urgent de surpeuplement vécu dans les villages inuits du Nunavik. »<sup>17</sup>

#### Recommandation:

• Que le gouvernement québécois augmente de manière importante ses investissements en habitation de manière à permettre le développement de 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, dont 20 000 HLM, ce qui passe notamment par le maintien et la bonification du programme AccèsLogis.

# **♦** L'autonomie alimentaire pour toutes et tous

Au chapitre de l'alimentation, selon le *Dispensaire diététique de Montréal*, le cout journalier pour nourrir une personne en respectant les normes alimentaires est passé de 5,50 \$ (154 \$ par semaine pour une famille de deux adultes et deux enfants) en janvier 2005 à 7,46 \$ (208 \$ par semaine pour la même famille) en janvier

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> «Le FRAPRU analyse le rapport sur le marché locatif de la SCHL : le marché du logement s'est transformé en profondeur», communiqué publié le 12 décembre 2013 : <a href="http://frapru.qc.ca/?Le-marche-du-logement-s-est">http://frapru.qc.ca/?Le-marche-du-logement-s-est</a>

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> « 50 000 logements sociaux en cinq ans : une urgence », FRAPRU, <a href="http://www.frapru.qc.ca/50-000/">http://www.frapru.qc.ca/50-000/</a>

2012 (une hausse de 35 % en 7 ans). Dans un rapport publié en septembre dernier par la Direction de la santé publique de Montréal, on apprenait que 95 000 ménages montréalais avaient souffert d'insécurité alimentaire en 2014 et que plus de 50 000 avaient manqué de nourriture en raison d'un manque d'argent.<sup>18</sup>

Et les choses sont loin de vouloir s'améliorer puisque des chercheurs de l'*Institut alimentaire de l'Université de Guelph*<sup>19</sup> estiment que si les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 325 \$ de plus pour se nourrir en 2015 que l'année précédente, ils devraient s'attendre à débourser encore 345 \$ de plus en 2016 ! Le cout des fruits et des légumes devraient bondir 4 à 4,5% en 2016 alors que le prix des viandes, qui avaient déjà grimpé de 5% en 2015, augmenteront encore de 4,5% en 2016. Les produits laitiers, les œufs et les céréales connaîtront également une hausse de 2 %!

De plus, certains quartiers sont de véritables déserts alimentaires où seuls des dépanneurs sont disponibles. Il faudrait donc s'assurer de la présence de véritables magasins d'alimentation à prix abordables dans chaque quartier. À ce titre, des initiatives comme **Bonne Boîte Bonne Bouffe**<sup>20</sup>, un regroupement d'achats collectifs qui a pour mission d'améliorer l'accès à une alimentation saine et variée dans les quartiers défavorisés, gagneraient à être mieux soutenues.

## **♦** Améliorer de la capacité financière des personnes

Au Québec, plus d'une personne sur dix (soit 842 000 personnes) n'ont pas un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base (nourriture, logement, vêtements, transport). La pauvreté est cinq fois plus fréquente parmi les personnes seules et les familles monoparentales que parmi les familles biparentales. Aussi, de plus en plus de travailleuses et de travailleurs n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de base, d'une part parce que le taux actuel du salaire minimum est trop bas et, d'autre part, parce que la précarisation du marché de travail fait en sorte que les emplois de qualité font place aux emplois atypiques (temps partiel, sur appel, temporaires, etc.).

La FAFMRQ est membre du *Collectif pour un Québec dans pauvreté* depuis que cet organisme a vu le jour. Elle adhère donc à sa plateforme de revendications. Pour le Collectif, la pauvreté est un déni des droits humains, car elle empêche leur pleine réalisation. Elle est générée par un système économique profondément inégalitaire, qui affecte plus durement les femmes. La pauvreté nuit à l'atteinte de l'égalité en dignité et en droits, telle que reconnue dans l'ensemble des chartes et pactes internationaux signés par le Québec et le Canada.

Le Collectif juge que l'ensemble de la société doit agir pour éliminer la pauvreté, afin d'atteindre cette égalité et rendre effectifs ces droits. L'élimination de la pauvreté doit se faire AVEC les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent, en les associant à l'élaboration des lois, politiques et programmes qui les concernent.

Toutefois, ce sont les élu(e)s et les gouvernements qui ont le pouvoir et la responsabilité de prendre des décisions structurantes pour toute la société. Conséquemment, le Collectif s'adresse à ces derniers afin de transformer les politiques publiques pour faire du Québec une société sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

8

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> « Portrait de la misère quotidienne à Montréal », ICI RADIO-CANADA.CA, le 14 septembre 2015, <a href="http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/09/14/001-misere-montreal-logements-insalubres-insecurit-alimentaire.shtml">http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/09/14/001-misere-montreal-logements-insalubres-insecurit-alimentaire.shtml</a>

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> « La hausse des prix des aliments devrait être plus intense en 2016 », La Presse canadienne, site Web de iciRadio-Canada.ca, publié le 29 décembre 2015. <a href="http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/12/29/003-prix-aliments-epicerie-canada-inflation-menages-consommation.shtml">http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/12/29/003-prix-aliments-epicerie-canada-inflation-menages-consommation.shtml</a>

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> http://www.bonneboitebonnebouffe.org/fr/accueil/

La revendication principale du Collectif est que les élu(e)s et les gouvernements agissent pour transformer les politiques publiques et en adopter de nouvelles afin : 1) d'éliminer la pauvreté ; 2) de réduire de façon continue les inégalités socioéconomiques ; 3) de contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Et que cela soit fait de manière concertée, globale et structurée, en association AVEC les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent.

#### Recommandations:

- Que la société québécoise atteigne et dépasse les cibles prioritaires suivantes, telles qu'identifiées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté :
- Le rehaussement des protections publiques pour assurer à tou(te)s un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- La fixation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

## ♦ NON au projet de loi 70 !

À l'automne dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé le projet de loi 70 – Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Or, ce projet de loi présente de graves reculs pour les personnes assistées sociales, qui doivent déjà vivre avec une insuffisance de revenus qui met leur santé en danger. En effet, le projet de loi 70 veut imposer, aux personnes sans contrainte sévère à l'emploi qui font une première demande d'aide sociale, des mesures d'employabilité obligatoires assorties de pénalités financières. Ainsi, une femme monoparentale qui vient de vivre une rupture particulièrement difficile pourrait très bien se retrouver momentanément à l'aide sociale. Si le projet de loi 70 est adopté, cette femme pourrait être forcée de participer à une mesure d'employabilité, peu importe l'état de vulnérabilité psychologique dans lequel elle se trouve. Or, plusieurs femmes vivent des problèmes de santé physique et mentale au sortir d'une relation abusive et ont besoin de temps pour reprendre pied. De plus, les personnes visées par ces mesures pourraient être forcées d'accepter un emploi à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux !

Par ces mesures, le Ministre affirme vouloir briser le cycle de la pauvreté et de la dépendance à l'aide sociale. Pourtant, depuis plusieurs années, le taux d'assistance sociale ne cesse de baisser. De 802 000 en 1995, on est passé à moins de 436 000 en 2015. Chez les familles monoparentales, elles sont passées de 99 000 en 1996 à moins de 38 000 en 2015. Au cours de la dernière année, près de 116 000 adultes assistés sociaux ont participé volontairement à des mesures d'insertion en emploi. C'est donc dire que les personnes assistées sociales n'ont nul besoin de mesures punitives pour s'en sortir. Le gouvernement doit plutôt miser sur des mesures d'insertion volontaires, adaptées et accessibles pour permettre aux personnes d'accéder à un emploi, tout en valorisant les programmes de participation citoyenne.

Les mesures prévues au projet de loi 70 s'ajoutent à d'autres mesures règlementaires injustes instaurées en 2013 et 2015 qui obligent notamment les couples avec un enfant de moins de 5 ans à participer à une mesure d'employabilité, forcent les gens à vendre leur maison, limitent leur séjour hors du Québec à 7 jours, pénalisent les gens qui partagent leur logement, réduisent la prestation des personnes qui fréquentent un centre de toxicomanie et accentuent les pénalités en cas de déclarations erronées.

La FAFMRQ fait partie de la *Coalition Objectif Dignité*, mise sur pied suite au dépôt du projet de loi 70. Les recommandations ci-contre correspondent aux demandes contenues dans la déclaration commune formulée par la Coalition.

#### Recommandations:

- Que le ministère du de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) retire le projet de loi no 70 Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Que le MESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- Que le MESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- Que le MESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

## Mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, le Fédération réclame que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans les programmes gouvernementaux. Cette demande a également été reprise par d'autres organisations telles que le *Conseil du statut de la femme*, le *Protecteur du citoyen* et le *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*. Rappelons que, bien que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu imposable depuis 1997 (tant au fédéral qu'au provincial), ils continuent d'être comptabilisés comme un revenu du parent gardien dans quatre programmes: à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

En 2006, le gouvernement a décidé d'accorder une exemption de 100 \$ par mois aux familles prestataires de l'aide sociale et de 1200 \$ par année d'attribution aux bénéficiaires d'une aide financière aux études. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, en plus de bénéficier de l'exemption actuelle de 100\$ de pension alimentaire par mois, les ménages prestataires de l'aide sociale qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant peuvent bénéficier d'une exemption additionnelle de 100 \$ par mois par enfant. Pour l'aide financière aux études, la bonification est entrée en vigueur en août 2011, soit au début de l'année scolaire 2011-2012.

Selon le plus récent *Rapport d'activités*<sup>21</sup> découlant du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'exclusion sociale 2010-2015*, 15 731 ménages prestataires de l'aide sociale déclaraient recevoir une pension alimentaire pour enfant en 2012-2013. Du côté de l'aide financière aux études, ils étaient 1497 bénéficiaires à recevoir une pension alimentaire pour enfant.

Bien sûr, pour les familles monoparentales qui ont plus d'un enfant, la bonification de 2011 est une avancée puisqu'elles ont vu leurs revenus s'améliorer sensiblement grâce à cette exemption supplémentaire. Cependant, pour les familles qui n'ont qu'un seul enfant (ce qui représente la grande majorité des familles prestataires de l'aide sociale ou des prêts et bourses), la situation est demeurée inchangée. Pour une famille qui compte un seul enfant et qui reçoit une pension alimentaire de 400 \$ par mois, ce sont encore 300 \$ qui iront grossir les coffres de l'État!

Aussi, la bonification, en plus de ne toucher que les familles qui ont deux enfants ou plus, ne touche que deux programmes au lieu de quatre. Ainsi, même si les seuils d'admissibilité à l'aide juridique viennent enfin d'être haussés au niveau du salaire minimum, les ménages qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant pourraient de pas avoir accès au volet gratuit.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\_Plan\_de\_lutte\_2010-2015.pdf

La question de fond demeure donc la même: le fait de considérer les pensions alimentaires pour enfant comme un revenu dans les programmes gouvernementaux constitue un détournement pur et simple de ces montants et il est totalement inadmissible que le gouvernement continue à faire des économies sur le dos des familles les plus pauvres!

## Perception automatique : un programme menacé

Notre Fédération a été aux premières loges des luttes qui ont mené, en 1995, à la mise en place de la *Loi* facilitant le paiement des pensions alimentaires. Il s'agissait également d'une des revendications portées par le mouvement des femmes dans le cadre de la *Marche du Pain et des Roses*. L'un des objectifs de cette loi était notamment de réduire la pauvreté des enfants de parents séparés ou divorcés en assurant la régularité du versement des pensions alimentaires pour enfants. Le programme de perception automatique a permis d'améliorer de façon significative les conditions de vie de dizaines de milliers d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale.

Or, la FAFMRQ s'inquiète vivement des recommandations de la *Commission de révision des programmes* concernant l'avenir du programme de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants. Si ces recommandations devaient être adoptées par le gouvernement, cela constituerait un grave recul pour les familles monoparentales du Québec, les ramenant à l'époque où les parents créanciers (des femmes dans 95 % des cas) devaient eux-mêmes faire les démarches pour s'assurer de la régularité de paiement des pensions alimentaires pour enfants. Non seulement le rapport de la Commission remet-il en question le bien fondé de ce programme, mais il recommande la fin de son universalité, en voulant tarifer une partie du cout de la perception!

Le rôle assumé par Revenu Québec dans l'application de cette loi a toujours été de toute première importance, notamment en assurant des services personnalisés aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs d'une pension alimentaire. Il serait donc faux de prétendre que la perception automatique des pensions alimentaires est un programme «orphelin» et vouloir en transférer la responsabilité à un autre ministère ne ferait que fragiliser un programme qui a pourtant fait ses preuves.

Plutôt que de vouloir ramener le Québec 20 ans en arrière, l'actuelle entreprise de révision des programmes devrait profiter de l'occasion pour apporter de véritables améliorations à la perception automatique des pensions alimentaires. L'une d'elles seraient d'accorder les ressources humaines et financières nécessaires au recouvrement des quelques 188 millions de dollars de pensions alimentaires en défaut de paiement au Ouébec.

#### Recommandations:

- Que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.
- Que le programme de perception automatique des pensions alimentaires pour enfants, présentement géré par Revenu Québec, soit non seulement maintenu, mais que le gouvernement dote Revenu Québec des ressources humaines et financières suffisantes pour lui permettre d'accomplir son mandat.

# ORIENTATION 3: FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

# ◆ Amélioration des conditions favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi

D'entrée de jeu, la FAFMRQ tient à préciser qu'elle n'est pas défavorable aux mesures d'insertion en emploi. D'ailleurs, les femmes monoparentales ont souvent été identifiées comme des championnes de la participation aux parcours d'insertion proposés par Emploi-Québec. Mais encore faut-il que ces mesures soient disponibles en quantité suffisante et adaptées à leurs besoins spécifiques, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas! Comme le souligne l'AQIFGA:

« (...) pour recevoir un soutien financier d'Emploi-Québec, l'adulte doit fréquenter le centre à temps plein, soit, selon les ententes, entre 25 et 30 heures par semaine. On revient donc à la case départ où l'horaire représente un défi très difficile, sinon impossible à relever pour plusieurs adultes. En effet, faire des apprentissages et les intégrer de façon durable est extrêmement exigeant pour un adulte qui a laissé l'école depuis longtemps, qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou qui doit concilier de multiples obligations et responsabilités. En ce sens, les exigences posées par Emploi-Québec manquent parfois de réalisme, car elles ne tiennent pas toujours compte de la réalité des individus et du fait que trente heures d'études ne peuvent être comparées à un emploi à temps plein; il s'agit d'un investissement d'un tout autre ordre ».<sup>22</sup>

Pour un bon nombre de mères monoparentales (ou qui ont vécu un ou plusieurs épisodes de monoparentalité), notamment pour celles qui ont de jeunes enfants, les possibilités réelles d'insertion en emploi sont particulièrement difficiles. Et, vu leur faible niveau de scolarité, lorsqu'elles sont sur le marché du travail, elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi au bas de l'échelle, avec de mauvaises conditions de travail (emplois à temps partiel, bas salaires, horaires atypiques, etc.). C'est le cas particulièrement pour les femmes qui ont dû interrompre leurs études ou se retirer du marché du travail à la venue d'un ou plusieurs enfants.

Selon une étude récente menée par le *Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail* (SORIF), les obstacles à l'emploi rencontrés par les femmes monoparentales sont de plusieurs ordres, mais l'absence du marché de l'emploi constitue un facteur important de déqualification :

« L'explication se trouve, pour une bonne partie des répondantes, dans le fait qu'elles sont les principales responsables des enfants et manquent de soutien dans leur rôle parental. Pour certaines, la monoparentalité est la cause principale de leur retrait du marché du travail. Pour d'autres, c'est plutôt l'absence de partage de leurs responsabilités parentales durant l'union qui en est la raison. (...) D'autres ont été limitées dans leurs possibilités de travail par le manque de places en garderie. Enfin, pour certaines, l'une ou l'autre de ces raisons a été amplifiée par la charge d'une famille nombreuse. (...) Les effets d'une longue absence du marché du travail sont généralement les mêmes, peu importe la cause : déqualification des expériences et des connaissances acquises, recul dans les conditions de travail et perte de confiance dans ses capacités. »<sup>23</sup>

\_

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du rapport 2010 sur l'état des besoins de l'éducation., Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA), novembre 2009, pp. 9-10.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Enquête sur la situation et les besoins des femmes cheffes de famille monoparentale vivant à Montréal et admises au programme d'assistance emploi, *Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail* (SORIF), Montréal, 2012, p. 45.

De plus, selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), Emploi-Québec est censé être présent sur l'ensemble du territoire. Pourtant, dans un communiqué publié en mai 2011, la *Coalition pour l'Accessibilité aux Services des Centres locaux d'emploi* (CASC) affirmait que, suite à des changements effectués par le MESS, les Centres locaux d'emploi ont réorganisé et informatisé leurs services, ce qui les rend difficilement accessibles. Selon la CASC, il est devenu exceptionnel de pouvoir rencontrer un(e) agent(e), les contacts humains étant réduits au minimum :

« Déjà, les membres de la CASC peuvent constater les impacts négatifs de la réorganisation du MESS sur le terrain : le processus de demande est plus complexe, il y a une augmentation significative du taux de demandes d'aide refusées, et il s'écoule plus de temps entre le dépôt de la demande et l'arrivée du premier chèque d'aide. Cette réorganisation des services entraine la détérioration des conditions de vie des requérant(e)s : perte de logement faute d'argent, insécurité alimentaire, stress accru, etc. »<sup>24</sup>

## ♦ Conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ se préoccupe depuis toujours de conciliation famille-travail-études. En effet, s'il est souvent difficile de concilier les responsabilités familiales et la vie professionnelle pour les familles où les deux parents sont présents, on imagine le casse-tête que cela peut représenter pour les familles monoparentales. C'est notamment afin de porter les enjeux spécifiques aux familles monoparentales que notre Fédération s'est jointe à la *Coalition pour la conciliation famille-travail-études*.

Mise sur pied en 2013, cette Coalition est composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires et populaires. Au total, ces organisations représentent collectivement plus de deux millions de femmes et d'hommes au Québec. Or, cette Coalition vient tout juste d'adopter, en novembre 2015, une plateforme politique<sup>25</sup>. Les lignes qui suivent se veulent un aperçu de cette plateforme.

# Les milieux de travail et d'études doivent s'adapter aux besoins des travailleuses et des travailleurs et non l'inverse

Les problèmes de conciliation famille-travail-études ne relèvent pas du manque d'organisation des personnes en emploi. Ils sont liés directement à l'organisation du travail et à l'absence de dialogue entre les employeurs/travailleuses et travailleurs. La flexibilité que les employeurs exigent ne doit plus reposer uniquement sur les travailleuses et travailleurs.

De plus, une réflexion s'impose pour trouver des solutions aux contraintes qui sont vécues par les travailleuses et travailleurs ainsi que par les parents étudiants en matière de conciliation parce qu'elles peuvent avoir des conséquences sérieuses sur leur santé et celles des membres de leur famille, ainsi que paradoxalement sur leur productivité, notamment leur charge de travail. Il faut aussi mesurer l'impact d'une conciliation famille-travail-études inadéquate sur la capacité des personnes à jouer leur rôle de citoyenne et citoyen dans la sphère publique.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> L'aide de dernier recours : y a-t-il un agent dans la salle?, communiqué du 20 mai 2011 publié par la Coalition pour l'Accessibilité aux Services des Centres locaux d'emploi (CASC) : http://www.newswire.ca/fr/story/797633/l- aide-de-dernier-recours-y-a-t-il-un-agent-dans-la-salle

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Plateforme politique pour faire face aux nouveaux défis. Coalition pour la conciliation famille-travail-étude, Novembre 2015 : <a href="http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2015/11/Plateforme-CCFTE-2015.pdf">http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2015/11/Plateforme-CCFTE-2015.pdf</a>

## Mieux répondre aux besoins des parents étudiants

La FAFMRQ réclame, depuis plusieurs années, un meilleur accès aux études pour les femmes monoparentales. Elle tenait donc à porter cette préoccupation au sein de la Coalition CFTÉ. La parentalité est présente chez 25 % de la population étudiante dans le réseau de l'Université du Québec et à l'Université Laval elle atteindrait jusqu'à 40 % dans certains domaines, selon l'Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (APETUL). Malgré cette présence significative, aucune ou peu de mesures dans les règlements des études balise la situation spécifique des parents étudiants et ce, dans la grande majorité des établissements d'enseignement.

Pour des raisons biologiques et culturelles, la conciliation famille-travail-études est d'autant plus lourde pour les femmes à l'occasion de la grossesse, de la naissance et des premières années de vie des enfants. En effet, 70 % des parents étudiants sont des femmes. Si la présence massive des femmes aux études supérieures est souhaitée, les universités québécoises n'ont pas prévu les accommoder lorsqu'elles deviennent mères au cours de leur cheminement académique. Les mesures existantes favorisent plutôt un cheminement régulier à temps plein car c'est moins coûteux et plus facile à gérer pour les universités. Pourtant, le cheminement à temps partiel est vécu par la majorité des parents étudiants. En effet, 72 % des parents étudiants inscrits au premier cycle et 65 % de ceux présents au deuxième cycle étudient à temps partiel contre 25 % des étudiantes et étudiants non parents inscrits au premier cycle et 35 % de ceux présents au deuxième cycle.

En juin 2013, l'Avis au ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie émis par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) propose trois principaux constats sur les encadrements étatiques qui sont conçus dans une perspective où la parentalité survient après les études : d'abord, les parents étudiants ne sont pas admissibles au Régime québécois d'assurance parentale, (RQAP), ensuite, les services de garde sont difficiles d'accès et parfois mal adaptés aux horaires des étudiants parents et enfin, il y a peu d'actions sur la conciliation études-famille mises en œuvre de la part du gouvernement du Québec<sup>27</sup>. On doit également souligner la grande précarité financière des parents étudiants responsables de famille. « Le groupe le plus vulnérable est celui des parents étudiants vivant seuls; la proportion d'entre eux évaluant comme plutôt ou très précaire leur situation financière atteignant 76,5 %<sup>28</sup> ».

### L'urgence d'adopter une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études

La Coalition demande au gouvernement du Québec la mise en place d'une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études (CFTE). Cette loi-cadre devra s'appliquer tant au secteur privé qu'aux secteurs public, parapublic et péripublic et ainsi couvrir l'ensemble des personnes visées. Une loi-cadre qui doit obliger tous les milieux de travail et établissements d'enseignement à réaliser une démarche permettant d'identifier les besoins des travailleuses et travailleurs, des étudiantes et étudiants en matière de conciliation famille-travail-études.

#### Elle pourra entre autres:

Faire la promotion d'horaires de travail plus flexibles et mieux adaptés aux besoins des travailleuses et travailleurs.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> **BÉLANGER, Annie-Pierre**. La situation des parents étudiants : Les femmes, la maternité et l'université : une histoire de sexisme, Québec, 7 mars 2013, [En ligne] [http://www.asse-solidarite.qc.ca/ultimatum/la-situation-des-parents-etudiants-les-femmes-la-maternite-luniversite-une histoire-de-sexisme/] (Consulté le 10 avril 2013).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> **CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION**. Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé..., Québec, juin 2013, 134 pages [75-77].

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC. Études et monoparentalité: trop de devoirs, Montréal, février 2013, 11 pages [7].

- Proposer des mesures facilitant la conciliation famille-travail-études telles qu'une réduction du temps de travail, l'utilisation de banques d'heures accumulées, des congés payés pour des obligations familiales, des congés sans solde, des congés à traitement différé, etc.
- Favoriser la répartition des vacances en réfléchissant conjointement (employeur, syndicat et personnel) à une attribution et à un fractionnement qui puissent permettre de favoriser les choix des travailleuses et travailleurs en fonction de leur réalité familiale : congés scolaires, études, proches aidantes et aidants, etc.
- Créer une politique de conciliation famille-travail-études dans tous les établissements d'enseignement qui reconnait le statut spécifique et les besoins particuliers des parents étudiants.

# Le contrôle du temps de travail et de vie au cœur de la conciliation

Lorsqu'il est question de concilier la vie de famille avec le travail et les études, la question du contrôle du temps est incontournable. Comment organiser les différentes activités de nos vies sans tenir compte du temps dont nous disposons? Pour que toute personne, syndiquée et non-syndiquée, puisse avoir un plus grand contrôle sur son temps de travail, le véhicule idéal est la *Loi sur les normes du travail* (LNT), qu'il faut modifier en conséquence.

#### Recommandations:

- Que le gouvernement adopte une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travailétudes. Que cette loi s'applique à tous les secteurs (privé, public, parapublic et péripublic) et que les milieux de travail et d'enseignement soient tenus de prendre en compte les besoins en matière de conciliation.
- Que la Loi sur les normes du travail soit modifiée de façon à inclure les éléments suivants :
  - **⊃** Le droit de connaitre son horaire de travail à l'avance;
  - **⊃** Le droit de refuser de faire des heures supplémentaires sans pénalité;
  - → Le droit de disposer de vraies périodes de pause et de repas;
  - ⇒ L'amélioration des congés pour obligations parentales ou familiales;
  - → La rémunération de congés de maladie;
  - **○** L'augmentation du nombre des congés annuels ou des vacances annuelles;

  - ⇒ L'amélioration du congé parental et du congé pour naissance et adoption.
- Que la pérennité du Régime québécois d'assurance parentale soit assurée en instaurant un financement mixte (financement étatique en plus du financement actuel) de façon également à inclure les femmes qui sont présentement exclues du régime.

## ORIENTATION 4: FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE

# ◆ Mettre fin à la stigmatisation et aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, notamment envers les familles monoparentales

Comme nous l'avons dit précédemment, les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières visées par les interventions éducatives précoces. Bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d'autres de développer des comportements antisociaux (délinquance, violence, toxicomanie, etc.). Malheureusement, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. D'ailleurs, le vocabulaire utilisé pour décrire les familles sur lesquelles ont veut intervenir est évocateur : on parle de populations « vulnérables », de familles « à risque », on prétend même vouloir empêcher « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté », comme s'il s'agissait d'une maladie transmise génétiquement !

L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes sociaux et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Comme le souligne Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM:

« Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs "vérités" aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la "Bonne Méthode" de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne reconnait pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection). »<sup>29</sup>

### Quand les mesures ciblées ratent la cible

Il y a quelques années, le programme OLO (pour œufs/lait/oranges) a été mis sur pied dans le but de prévenir les naissances des bébés à petit poids. Cette initiative consistait (et consiste encore aujourd'hui) à fournir des aliments à des jeunes femmes enceintes de milieux défavorisés. Deux groupes de futures mères ont fait l'objet de cette intervention qui était alors dans une phase de projet pilote : un premier groupe où on donnait seulement les aliments; et, un deuxième groupe qui, en plus de recevoir les œufs, le lait et les oranges, était suivi par une batterie de professionnels (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Or, au grand étonnement des instigateurs de cette initiative, ce sont les futures mères du premier groupe qui ont donné naissance aux bébés les mieux portants. Que faut-il conclure de ces résultats ? On pourrait avancer

\_

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Michel Parazelli, «La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté.», in *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, no. 2, octobre 2008.

l'hypothèse que les futures mères suivies par une batterie de spécialistes ont peut-être vécu un plus grand stress que les jeunes femmes auxquelles on avait simplement fourni des aliments.

Dans un texte publié en 2005, Renée B.-Dandurand fait ressortir que, dans nos sociétés actuelles, le «parentage» n'est plus seulement le fait des parents, mais qu'il est de plus en plus fragmenté et institutionnalisé, c'est-à-dire également le fait de divers intervenants (enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.). Dans ce contexte, la chercheure parle de l'interface entre parents et intervenants de la façon suivante :

« (...) toutes les familles ne sont pas semblables du point de vue de leur insertion sociale. Elles disposent de ressources différentes (revenus, scolarité ou réseau social) qui déterminent des capacités inégales à faire valoir leurs intérêts et à se prémunir contre les tentatives des intervenants d'influencer ou de contrôler leurs actions de parentage. (...) du côté des intervenants en contact direct avec les parents, leurs actions de parentage s'accompagnent forcément de la transmission (sinon de l'imposition) concomitante de valeurs, normes et règles de conduite fondées sur les savoirs institués et légitimés qui sont les leurs. (...) En outre, comme ces professionnels sont plus souvent issus des classes moyennes, ils tendent à accueillir plus favorablement les attitudes et comportements qui sont conformes aux valeurs et habitus reçus de leur famille d'origine. »<sup>30</sup>

Loin de nier que certains enfants puissent avoir un besoin réel de protection, les professionnels qui interviennent auprès des familles en difficulté devraient être sensibilisés à la nécessité de lutter contre les préjugés. Tous ceux et celles qui ont eu des enfants le savent; être parent est à la fois la tâche la plus importante et la plus délicate qui soit. Un bébé n'arrive jamais avec un mode d'emploi et, qu'on soit bien nanti ou en situation de pauvreté, ça arrive de temps en temps de se sentir inadéquat. Or, quand les interventions qui vous sont destinées en tant que parent vous font refléter que, puisque vous êtes jeune et pauvre, vous êtes forcément inadéquate, cela n'aide aucunement à renforcer chez vous un sentiment d'estime de soi ou un sentiment de compétence. On devrait donc s'assurer que les interventions destinées aux familles ne contribuent pas à stigmatiser encore davantage les enfants qu'elles prétendent vouloir aider, ni à générer un sentiment d'incompétence chez leurs parents (des mères dans la majorité des cas). Comme l'a souligné Céline Lemay, responsable du dossier périnatalité à l'Association pour la santé publique du Québec :

« Le règne des experts mène souvent à l'impression que la société est organisée entre ceux qui savent et qui donnent, et ceux qui ne savent pas et qui reçoivent. (...) L'estime de soi se développe lorsqu'on a la chance de donner ET de recevoir plutôt que de se cantonner seulement dans l'un ou l'autre. (...) il y a une énorme différence entre "veiller sur" le bien-être des familles et les "surveiller". » <sup>31</sup>

#### Recommandation:

• Que le gouvernement du Québec travaille à la mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> B.-Dandurand, Renée, *Parentage multiple et partition des responsabilités*, *in* « Familles en mouvance : quels enjeux éthiques? », Presses de l'Université de Montréal, Collection Culture & Société, 2005, pp. 234-235.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Lemay, Céline, « Dans ressource, il y a source. », in *Périscoop*, Vol. 9, no. 1, avril 2005.

# ◆ Freiner la privatisation de la lutte à la pauvreté

À l'instar de plusieurs acteurs des milieux communautaire, syndical et universitaire, notre Fédération est de plus en plus préoccupée par le désengagement de l'État au profit de la place de la philanthropie dans le domaine du social et de la lutte à la pauvreté. La FAFMRQ avait d'ailleurs déjà exprimé ses réserves au moment de l'adoption du Projet de loi 7<sup>32</sup> qui a donné naissance au programme « Avenir d'enfant » en 2009. Pour la Fédération, les PPP sociaux et les programmes auxquels ils donnent naissance, soulèvent des enjeux de trois ordres : 1) le respect des processus démocratiques alors que l'État abdique ses responsabilités au profit de riches mécènes dans la détermination des priorités gouvernementales dans le domaine des politiques sociales; 2) les impacts possibles sur les communautés (dont les organismes d'ACA) en ce qui a trait à l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles structures et de nouvelles règles de concertation; et surtout, 3) les impacts sur les familles elles-mêmes relativement à la nature des interventions qui leurs sont destinées.

Le gouvernement du Québec étudie présentement la possibilité de recourir à des « obligations à impact social » pour financer des projets visant les populations vulnérables. Le nouveau Projet impact collectif (PIC), annoncé en octobre dernier, soulève également des inquiétudes. Ce consortium regroupant des fondations privées, sous l'égide de Centraide, vise des investissements de 17 millions \$ sur 5 ans pour le développement social dans des quartiers défavorisés de Montréal. Bien que toutes les modalités de cette nouvelle initiative ne soient pas encore connues, il s'agirait d'une logique de financement par projet. Or, ce dont les organismes ont besoin, c'est d'un financement global de leur mission, stable et récurent.

Comme le souligne Maxim Fortin, doctorant en science politique à l'Université Laval, le recours grandissant à la philanthropie dans le domaine du social soulève des enjeux démocratiques en plus de ne disposer aucunement des inégalités sociales :

« (...) ce qui devrait le plus attirer notre attention, c'est le lien évident entre la croissance de la philanthropie et la croissance des inégalités sociales. La philanthropie, particulièrement la grande philanthropie privée des élites, se développe là où il y a concentration de richesses et concentration du capital. Loin d'agir dans une logique de redistribution, l'action philanthropique renonce à s'attaquer à cette inégalité, aux sources de celle-ci, allant même jusqu'à la justifier, la considérer comme nécessaire. (...) La philanthropie renforce également une forme d'inégalité devant l'impôt. Tandis que les particuliers de la classe moyenne et des classes populaires se voient de plus en plus taxés et imposés en raison d'une soi-disant crise des finances publiques, les philanthropes bénéficient d'un véritable régime de privilèges en matière fiscale. »<sup>33</sup>

Devant cet abandon par l'État de sa mission de régulateur des politiques sociales au profit d'intérêts privés, ne sommes-nous pas en train d'assister à une véritable privatisation de la lutte à la pauvreté ?

#### Recommandation:

• Qu'on tienne un véritable débat public sur les enjeux démocratiques que soulèvent le désengagement de l'État au profit de la philanthropie pour le financement d'initiatives à caractère social et, plus globalement, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Fonds publics/privés et politiques sociales : quels enjeux pour les familles et les communautés?, Mémoire présenté à dans le cadre des consultations sur le Projet de loi no 7 – *Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*, FAFMRQ, avril 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/454764/sommet-2015-sur-la-culture-philanthropique-justice-sociale-et-philanthropie-une-relation-tendue

## **♦** Reconnaître et financer les organismes communautaires autonomes

## Les organismes membres de la FAFMRQ

Dans sa lutte pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées, la FAFMRQ travaille déjà pour que les parents et les enfants bénéficient de conditions optimales pour une meilleure santé physique et mentale. De plus, l'approche développée par les organismes communautaires Famille se veut une approche globale, à l'image de celle des autres secteurs du communautaire. Cette approche est orientée sur la prévention plutôt que sur le curatif et s'adresse au parent en tant qu'acteur social plutôt que comme spectateur passif des interventions et des actions qui le concernent. Les organismes considèrent que toute politique, et par conséquent tout programme ou intervention, devrait s'appuyer « sur l'expérience des parents et favoriser l'accomplissement de leur potentiel ».

Les organismes communautaires cherchent donc à intervenir directement sur les aspects sociaux, personnels, économiques, politiques et culturels et les facteurs qui les déterminent, donc avec une conception globale des personnes. La prévention, la promotion et la défense des droits font donc partie intégrante de l'approche globale. C'est donc dire que l'approche globale est une philosophie d'intervention profondément ancrée dans l'action. En un mot, elle est l'essence même du mouvement communautaire.

Les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées interviennent auprès des personnes vivant des transitions familiales. Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70 %) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leur sont propres quant à la surcharge de travail, à la discrimination liée à leur statut, etc. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offrent aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de vulnérabilité. Ils sont également présents et à proximité des milieux de vie des familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

Les organismes de familles monoparentales et recomposées répondent aux nombreux besoins des familles qu'ils accueillent en leur donnant les outils et moyens nécessaires au développement de leur plein potentiel et de leur autonomie. Ils contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En améliorant le tissu social et la solidarité, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie de ces familles. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles.

#### Deux poids, deux mesures...

Le travail essentiel fait au quotidien par les organismes communautaires, dont ceux qui accueillent les familles monoparentales et recomposées, doit impérativement être reconnu et financé adéquatement! Avec une moyenne de financement annuel d'environ 65 000 \$, les associations membres de la FAFMRQ (qui reçoivent leur financement du ministère de la Famille) sont loin derrière leurs homologues du secteur de la santé et des services sociaux qui, pour leur part, avoisine les 130 000 \$ par année. Depuis plusieurs années, les organismes communautaires Famille revendiquent 15 millions \$ de financement additionnel (150 millions sur 10 ans). Cet apport leur permettrait minimalement de sortir la tête hors de l'eau et de réaliser leur mission de base. Les gouvernements se succèdent en affirmant ne pas avoir les moyens de répondre aux demandes financières des organismes. Pourtant, c'est précisément le montant demandé par les OCF que le gouvernement a décidé d'investir dans **Avenir d'enfant**, un projet qui représente au total des investissements de 400 millions \$ sur 10 ans (250 millions par la Fondation Chagnon et 150 millions par le gouvernement du Québec) et qui prendra fin en 2019.

Plus récemment, l'État n'a pas hésité à octroyer un financement de 22 millions \$ (sur 5 ans) à la Fondation du Dr Julien. Un autre exemple patent de « deux poids, deux mesures » ! Ce paradoxe a d'ailleurs été décrié par Simon Lapierre, professeur agrégé de l'École de service social de l'université d'Ottawa dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* du 29 avril 2015<sup>34</sup> :

« Il y a aussi les organismes communautaires, comme les maisons de quartier et les maisons de la famille — il existe une grande variété d'organismes communautaires, parce que les communautés peuvent avoir des besoins différents. Ces organismes sont généralement issus des communautés, pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens, améliorer leurs conditions de vie, défendre leurs droits, etc. Ces organismes n'ont jamais bénéficié de la reconnaissance sociale et politique et des ressources dont disposent les centres de pédiatrie sociale. Plusieurs d'entre eux font face à des difficultés financières importantes et survivent grâce à la détermination de bénévoles et d'employés qui sont bien souvent sous-payés. Avec le gouvernement actuel, la situation ne s'annonce guère plus reluisante pour les mois et les années à venir. »

Les organismes communautaires font un travail essentiel auprès des personnes et des familles. Les coupures dans les programmes sociaux et les services publics font en sorte que de plus en plus de gens se rendent dans les organismes pour y chercher de l'aide, ce qui alourdit encore plus la tâche des travailleuses et des travailleurs, qui étaient pourtant déjà à bout de souffle! C'est ce qui est ressorti des nombreux témoignages recueillis dans le cadre de la récente mobilisation des 2 et 3 novembre derniers et qui a mené plus de 1350 groupes, partout au Québec, à fermer leurs portes et à manifester aux côtés des personnes qui fréquentent ces ressources incontournables. Or, le prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait reconnaitre l'apport incontournable des organismes communautaires et faire en sorte qu'ils reçoivent un financement adéquat!

#### La défense des droits, au cœur de la lutte à la pauvreté

Les organismes en défense collective de droits comme le nôtre portent une attention particulière à la pauvreté et l'exclusion sociale puisqu'elles découlent notamment du déni de plusieurs droits économiques et sociaux. C'est pourquoi les organismes en défense collective des droits ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte à la pauvreté. Il faut aller à la source de la pauvreté et ne pas seulement chercher à en amoindrir les effets. Le droit à l'éduction, à la sécurité sociale, à la dignité humaine, à la santé, du travail, au logement et à un revenu décent, pour ne nommer que ceux-ci, sont des assises incontournables afin d'endiguer la pauvreté.

Les organismes en défense collective des droits sont bien au courant des effets ainsi que des causes de la pauvreté puisqu'ils travaillent directement avec les personnes vulnérables. Ils possèdent à cet effet une expertise non négligeable, bien que souvent peu prise en compte par le politique. Nous croyons que les organismes en défense collective des droits ont un rôle crucial à jouer en favorisant la pleine réalisation des droits humains et ce, par leur travail quotidien d'éducation populaire, de mobilisation, de représentation et d'analyse politique. Cela est d'autant plus vrai que nous privilégions l'implication des personnes directement concernées dans notre lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### Recommandation:

• Que le gouvernement du Québec reconnaisse le travail essentiel accompli par les organismes d'action communautaire autonome (dont ceux qui travaillent au quotidien avec les familles monoparentales et recomposées et les organismes de défense collective des droits), et qu'il garantisse un financement adéquat de leur mission.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> http://www.ledevoir.com/non-classe/438610/centres-de-pediatrie-sociale-un-choix-paradoxal-de-l-etat-quebecois

### ◆ 10 milliards \$ de solutions fiscales

Au terme des consultations menées autour de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, le rapport Godbout recommandait d'augmenter les taxes à la consommation et les tarifs pour baisser les impôts sur le revenu des sociétés et sur le revenu des particuliers. Ce genre de mesure constitue une recette parfaite pour l'accroissement des inégalités! Il s'agit d'une mesure régressive qui profitera aux mieux nantis et pénalisera les plus pauvres.

Malheureusement, il ne s'agit-là que d'une des mesures génératrices d'iniquité mises de l'avant par le gouvernement du Québec! En effet, sous prétexte de devoir couper dans les dépenses publiques, le gouvernement multiplie les coupures dans les programmes sociaux et les services à la population, souvent au détriment des plus vulnérables. C'est le cas, par exemple, des coupures drastiques en éducation qui privent un grand nombre d'enfants en difficulté d'apprentissage des services de professionnels spécialisés. C'est le cas également des modifications (passées et à venir...) au programmes d'aide sociale qui ont pour effet de couper dans les revenus, déjà très insuffisants, de centaines de prestataires! Pourtant, le gouvernement du Québec n'a aucun problème à trouver des fonds pour consentir 1,3 milliard de dollars à Bombardier ou des centaines de millions de dollars aux médecins du Québec!

Comme l'affirment plusieurs économistes et observateurs internationaux, la progressivité de l'impôt est le meilleur moyen de redistribuer la richesse parce qu'elle tient compte de la capacité de payer de chacun. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dont notre Fédération est un membre actif, en offre ici un excellent exemple :

« Chaque palier d'imposition représente une tranche de revenu imposable à laquelle on applique un taux spécifique. Au fur et à mesure que le revenu d'un contribuable augmente, ce ne sont que les dollars au-delà d'un nouveau palier d'imposition qui seront imposés au nouveau taux, et non l'ensemble de ses revenus. Par exemple, si, selon les taux de 2014, j'ai un revenu imposable de 45 000 \$, ce ne sont que les 3 505 \$ (soit 45 000 \$ – 41 495 \$) qui excèdent le premier palier d'imposition qui seront imposés au taux d'imposition de 20%, soit le taux du second palier d'imposition — et non l'ensemble du revenu.

C'est pourquoi on dit que l'impôt est une mesure progressive : le pourcentage d'impôt sur les tranches de revenu les plus élevées est plus grand, afin de mieux répartir la richesse. Ça favorise le progrès social puisque cet argent peut être redistribué vers les gens qui ont moins d'argent, en programmes sociaux et en services publics par exemple, ce qui contribue à diminuer les inégalités.

On dit d'une taxe qu'elle est régressive parce qu'elle s'applique uniformément à tous, peu importe le niveau de revenu de chacun. Elle ne tient aucunement compte de la capacité de payer de chacun. Par exemple, si la TPS est à un taux de 5%, je vais payer 500 \$ de taxe sur 10 000 \$ de produits et services consommés. Dans le cas d'un revenu total de 20 000 \$, cela représente un taux de 2,5% de TPS sur l'ensemble de mes revenus. Par contre, dans le cas d'un revenu total de 100 000 \$ cela ne représente qu'un taux de 0,5 % de l'ensemble de mes revenus. »<sup>35</sup>

Plutôt que de sabrer dans les programmes sociaux et les services publics pour réaliser des économies, le gouvernement devrait plutôt s'affairer à augmenter ses revenus, notamment : en améliorant la progressivité

30

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Des taxes pour baisser nos impôts? Outil pour se positionner dans le débat sur les baisses d'impôt, Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, automne 2015. Disponible à l'adresse suivante : www.nonauxhausses.org

de l'impôt et en revoyant les dépenses fiscales des particuliers, en rétablissant un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises et en luttant contre la fraude fiscale et la mauvaise gestion des fonds publics. En tout, ces sont près de 10 milliards de dollars qui pourraient ainsi être récupérés!

La FAFMRQ invite donc fortement les membres de la Commission des finances publiques à s'inspirer les propositions présentées dans le document intitulé 10 milliards \$ de solutions fiscales : nous avons les moyens de faire autrement !. Le tableau présenté à la page suivante est une synthèse des solutions proposées par la Coalition<sup>36</sup>.

#### Recommandation:

• Que le gouvernement du Québec s'inspire des solutions proposées par la *Coalition opposée* à la tarification et à la privatisation des services publics dans son document intitulé « 10 milliards de solutions : nous avons les moyens de faire autrement ! ».

 $<sup>^{36}</sup>$  Le document complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/

# En guise de conclusion

Depuis l'adoption, en 2002, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, des gains appréciables ont été réalisés. C'est le cas notamment de la mesure *Soutien aux enfants* qui a permis à plusieurs familles monoparentales d'améliorer leurs conditions de vie. D'ailleurs, cette mesure est souvent citée en exemple pour démontrer que c'est lorsqu'on améliore leur revenu que les personnes assistées sociales sont le plus en mesure d'entreprendre des démarches vers le retour au travail.

Des progrès ont également été réalisés au chapitre des pensions alimentaires pour les enfants qui vivent avec un parents qui reçoit des prestations d'aide sociale ou des prêts et bourses. Depuis 2011, 100 \$ par mois par enfants sont exemptés du calcul des revenus dans ces deux programmes, ce qui a eu pour effet d'améliorer le sort des familles qui comptent plus d'un enfant. La FAFMRQ croit que le gouvernement devrait profiter du troisième *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* pour procéder à l'exemption complète de ces montants à l'aide sociale et à l'aide financière aux études, mais également dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

L'exclusion, telle que définie dans le document de consultation en vue du troisième plan d'action, est « le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société ». Or, plutôt que de continuer à progresser dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la société québécoise est en train de connaître des reculs importants. En effet, le gouvernement multiplie les coupures dans les services et les programmes qui avaient pourtant été mis en place pour protéger les personnes et les familles les plus vulnérables. C'est le cas notamment des récentes modifications à l'aide sociale (en plus de celles programmées dans le projet de loi 70) qui, non seulement ont des effets dévastateurs sur les personnes les plus pauvres de notre société, mais perpétuent les préjugés les plus néfastes à leur endroit!

Le gouvernement du Québec doit impérativement renoncer aux mesures d'austérité qui, de l'avis même du Fonds monétaire international, sont génératrices d'inégalités sociales :

« La vaste consolidation budgétaire en cours dans plusieurs économies a fait naître des inquiétudes liées à son impact potentiel sur les inégalités, admettent les économistes du FMI dans leur rapport sur les inégalités, le deuxième de l'institution en moins de trois semaines. Selon eux, les plans d'économies budgétaires conduisent traditionnellement à des pertes d'emplois, qui ont tendance à renforcer les inégalités au détriment des moins favorisés, dont les revenus dépendent quasi exclusivement de leurs salaires »<sup>37</sup>.

Il est inacceptable (voire même indécent), qu'au sein d'une société riche comme la nôtre, plus d'une personne sur dix ne dispose pas de revenus suffisants pour assurer la couverture de ses besoins les plus élémentaires!

\_

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> « Le FMI admet que l'austérité aggrave les inégalités sociales », Agence France-Presse, *Le Devoir*, 14 mars 2014.